

DOCUMENT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE  
13 NOVEMBRE 2018

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN  
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : [contact@mairie-rosporden.fr](mailto:contact@mairie-rosporden.fr)

# TABLE DES MATIÈRES

PARTIE A	PRÉAMBULE.....	5
PARTIE B	LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL.....	8
CHAPITRE 1	UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL MARQUÉ PAR LA CROISSANCE ET UNE POURSUITE DE L'AUGMENTATION DE LA DETTE.....	8
1.1	UNE « STAGFLATION » RAMPANTE.....	8
1.2	UNE DETTE NATIONALE, TOUJOURS EN PROGRESSION.....	8
CHAPITRE 2	LES IMPACTS SUR LES COMMUNES DES RÉFORMES NATIONALES .....	10
2.1	UN ÉCRÊTEMENT DU MONTANT DE LA DOTATION FORFAITAIRE DE 95,5 MILLIONS D'EUROS REDÉPLOYÉ SUR LES DOTATIONS « CIBLES » DE LA DGF (DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE, DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE).....	10
2.2	ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION.....	10
PARTIE C	BILAN DES PRINCIPALES ORIENTATIONS CONTENUES DANS LE DOB 2018.....	12
CHAPITRE 1	PREMIER BILAN DU VOTE ANTICIPÉ DU BUDGET PRIMITIF 2018.....	12
1.1	L'ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET EN DÉCEMBRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'EXERCICE COMPTABLE.....	12
1.1.a	<i>Favoriser la réalisation des investissements en année pleine et non plus sur 8/12<sup>ème</sup> de l'année en établissant un budget applicable dès le 1<sup>er</sup> Janvier.....</i>	12
1.1.b	<i>Distinguer en 2 phases calendaires les votes concernant le budget et le vote concernant les comptes administratifs.....</i>	13
1.1.c	<i>Retrouver le sens du Budget Primitif en respectant le principe d'annualité budgétaire et proposer un vrai débat à mi-parcours de l'exercice (Mai/Juin) avec un Budget Supplémentaire .....</i>	13
1.2	LA SIMPLIFICATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES PAR LA FUSION DES DEUX DIFFÉRENTS BUDGETS ANNEXES ET DE RÉGIE DANS LE BUDGET PRINCIPAL .....	14
CHAPITRE 2	BILAN DES ACTIONS INSCRITES AUX ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 .....	14
2.1	BILAN DE L'EXÉCUTION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 AU SEIN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : .....	15

2.1.a	Résultats DOB 2018 sur les recettes de fonctionnement.....	15
■	Maîtrise de la fiscalité.....	15
■	Stagnation de la Dotation Globale de Fonctionnement.....	16
■	Le maintien des autres recettes .....	17
■	L'intégration des recettes liées aux budgets annexes .....	18
2.1.b	Résultats DOB 2018 sur les dépenses de fonctionnement.....	18
■	Une part d'incertitude liée à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires concrétisés par la fin des TAP et le redéploiement de moyens sur les services de l'ALSH .....	18
■	La singularité d'une année budgétaire 2018 marquée par de nombreux remplacements liés à des départs en retraite.....	19
■	La mise en œuvre d'une réforme du régime indemnitaire.....	20
■	Des questionnements sur l'assurance du personnel.....	20
■	Le renforcement du service jeunesse .....	20
■	La poursuite du dialogue de gestion et l'évaluation des organismes extérieurs chargés de missions d'intérêt général.....	21
2.2	BILAN DE L'EXÉCUTION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :.....	22
2.2.a	Recettes d'investissement.....	22
■	Une amélioration significative de l'autofinancement .....	22
■	Un recours à l'emprunt nul en 2018.....	26
2.2.b	Dépenses d'investissement.....	27

## PARTIE D ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019..... 28

CHAPITRE 1	ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES.....	28
1.1	ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DES DÉPENSES ET DES RECETTES.....	28
1.1.a	En fonctionnement.....	28
1.1.b	En investissement.....	28
1.2	HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET (CONCOURS FINANCIERS, DE FISCALITÉ, DE TARIFICATION, DE SUBVENTIONS).....	28
1.3	PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RELATIVES AUX RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA COMMUNE ET CCA (SEA / TRANSFERT CONTINGENT INCENDIE/ FONDS DE CONCOURS /OPÉRATIONS SUR ROSPORDEN / CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX).....	28
1.4	ENGAGEMENTS PLURIANNUELS (PPI).....	29
1.5	DETTE .....	29
1.6	PERSONNEL .....	30
1.6.a	La structure des effectifs (tableau des effectifs).....	30
1.6.b	Les dépenses de personnel.....	30
1.6.c	La durée effective du travail dans la commune.....	31

1.6.d	<i>Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.....</i>	31
1.7	L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT, EXPRIMÉES EN VALEUR, EN COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	33
CHAPITRE 2 ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES À LA COMMUNE .....		33
2.1	UNE MODIFICATION DE LA GESTION DES POLITIQUES CULTURELLES .....	33
2.1.a	<i>Municipalisation des activités culturelles de l'Étincelle.....</i>	33
2.1.b	<i>Développement de la lecture publique par une ouverture dominicale et de nouvelles animations s'inscrivant dans des manifestations culturelles nationales comme le printemps des poètes .....</i>	34
2.1.c	<i>Création et identification d'un véritable service culturel de la commune de Rosporden reprenant la programmation du centre culturel, le service de la lecture publique, les enseignements musicaux, l'évènementiel.....</i>	35
2.2	UN RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT MUNICIPAL SUR LES PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA SÉCURITÉ CIVILE ET À LA PRÉVENTION .....	35
2.2.a	<i>l'actualisation du plan communal de sauvegarde et l'élaboration d'un DICRIM.....</i>	35
2.2.b	<i>une réflexion sur le besoin de renforcement de la police municipale.....</i>	35
2.3	EXPÉRIMENTATION D'UNE DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ PAR LES SERVICES PUBLICS .....	36
2.4	RATIONALISATION DES PROCÉDURES INTERNES .....	36
2.4.a	<i>Mettre en place des procédures de rationalisation et d'optimisation de la commande publiques.....</i>	36
2.4.b	<i>Poursuite de la démarche d'évaluation interne des politiques publiques municipales.....</i>	36
2.5	OPTIMISATION DE LA GESTION PATRIMONIALE.....	36
2.6	EMBELLISSEMENT PAYSAGER-POURSUIITE DES PROJETS ET DE LA GESTION AU QUOTIDIEN .....	37
2.6.a	<i>Poursuivre la démarche moyen/long terme via les appels à projets de redynamisation.....</i>	37
2.6.b	<i>Améliorer le cadre de vie au quotidien.....</i>	37

## PARTIE A PRÉAMBULE

Les articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992 ont étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT relatif au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

L'article L. 2312-1 du CGCT reprend cette disposition : « *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette.

Le décret numéro 2016-841 du 24 Juin 2016 est venu préciser les dispositions d'article 107 de la Loi NOTRe en introduisant un article D. 2312-3 du CGCT indiquant que :

« A.- *Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :*

*1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*B.- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :*

*1° A la structure des effectifs ;*

*2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*

*3° A la durée effective du travail dans la commune.*

*Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.*

*Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.*

*C.- Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »*

La loi n° 2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a ajouté dans son article 13 de nouvelles obligations aux collectivités dans le cadre de la présentation des orientations budgétaires puisque désormais celles-ci doivent présenter des objectifs concernant :

*« 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*

*2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette »*

Cette présentation doit couvrir la période 2018 -2022.

La loi rappelle, par ailleurs, que « l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales [...] correspond à un taux de croissance annuel de 1,2% appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant. »

A noter que la notion de « périmètre constant » prise en compte pour évaluer les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement est particulièrement importante pour la commune de Rosporden. En effet, les dépenses réelles ont connu de nombreuses modifications liées :

- A la suppression des budgets annexes en 2017 et 2018 et l'intégration des dépenses et recettes dans le budget général de la commune (désormais budget unique).
- Au transfert de compétences vers CCA qui entraîne la fin des inscriptions budgétaires des dépenses et recettes nécessaires à l'exercice des compétences dans le budget communal.

NB : Les dépenses réelles de fonctionnement sont définies à l'article 29 de la Loi comme « *le total des charges nettes de l'exercice entraînant des mouvements réels au sein de la section de fonctionnement des collectivités ou établissements concernés. Elles correspondent aux opérations budgétaires comptabilisées dans les comptes de classe 6, à l'exception des opérations d'ordre budgétaire, et excluent en totalité les valeurs comptables des immobilisations cédées, les différences sur réalisations (positives) transférées en investissement et les dotations aux amortissements et provisions* ».

# PARTIE B LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

## CHAPITRE 1 UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL MARQUÉ PAR LA CROISSANCE ET UNE POURSUITE DE L'AUGMENTATION DE LA DETTE

### 1.1 UNE « STAGFLATION » RAMPANTE

Si la croissance française a connu une accélération en 2017, atteignant 2,2 % dans un contexte restreint de l'inflation (1%), l'année 2018 est caractérisée par un fort repli de la croissance (estimation 1,7% de croissance) et une augmentation de l'inflation (1,8 %).

Cette diminution est conforme aux estimations de l'INSEE d'Octobre 2017 (1,8 %) et aux estimations présentées par le gouvernement (1,7%).

Les scénarios avancés pour 2019 prévoient une stagnation de la croissance de 1,7 % et un léger recul de l'inflation (1,4%).

### 1.2 UNE DETTE NATIONALE, TOUJOURS EN PROGRESSION

Après une diminution au 4ème trimestre 2017, la dette nationale a continué d'augmenter sur les 2 premiers trimestres de 2018, passant de 2 257,8 milliards d'euros à 2 299,8 milliards d'euros. L'augmentation sur un an est principalement issue de la dette de l'État (+ 40 milliards d'euros), celle des administrations publiques locales augmentent légèrement (de 196,6 milliards à 199,4 milliards).

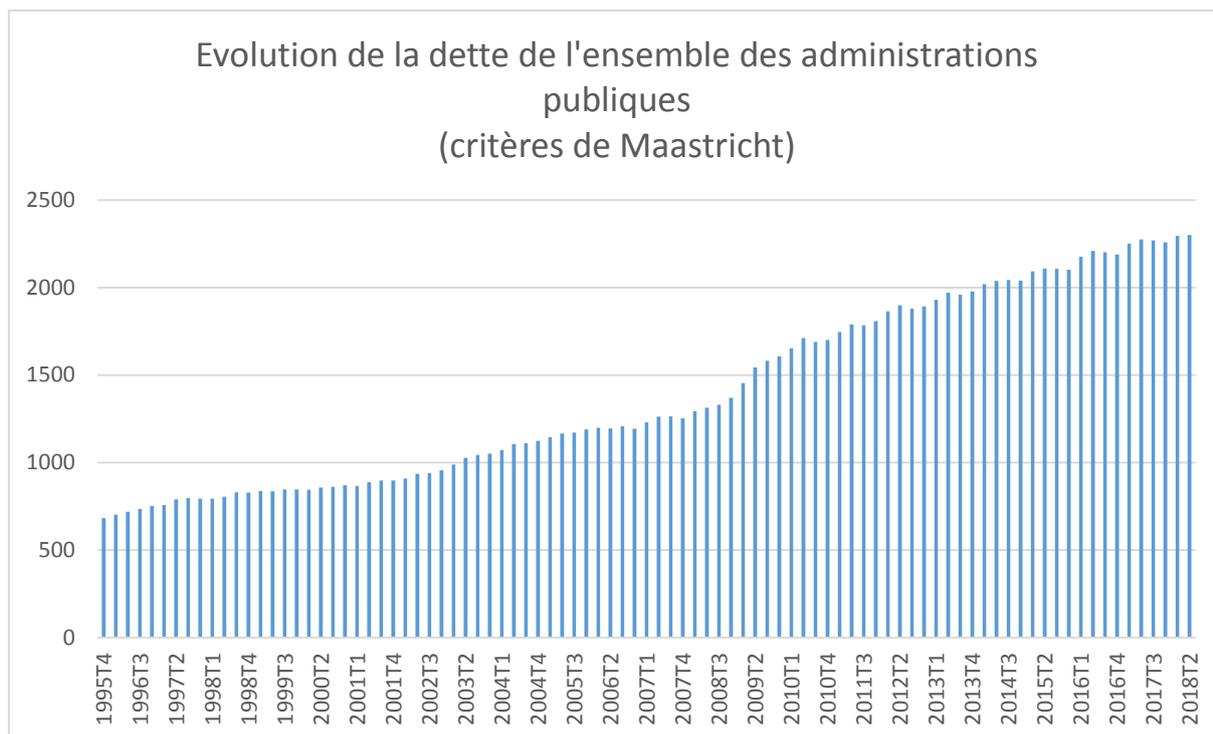
La dette des administrations de sécurité sociale connaît une forte baisse (de 226,231 milliards à 211,915 milliards d'euros).

LA DETTE DE MAASTRICHT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES EN FIN DE TRIMESTRE ET SA RÉPARTITION PAR SOUS-SECTEUR (EN MDSE)

	2017T3	2017T4	2018T1	2018T2
ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	2269,2	2257,8	2294,6	2299,8
EN POINT DE PIB (*)	0,998	0,985	0,993	0,99
DONT ÉTAT	1788	1768,1	1808,8	1828,4
ORGANISMES DIVERS D'ADMINISTRATION CENTRALE	61,291	61,873	62,113	60,145
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	196,6	201,5	200,1	199,4
ADMINISTRATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE	223,306	226,231	223,633	211,915

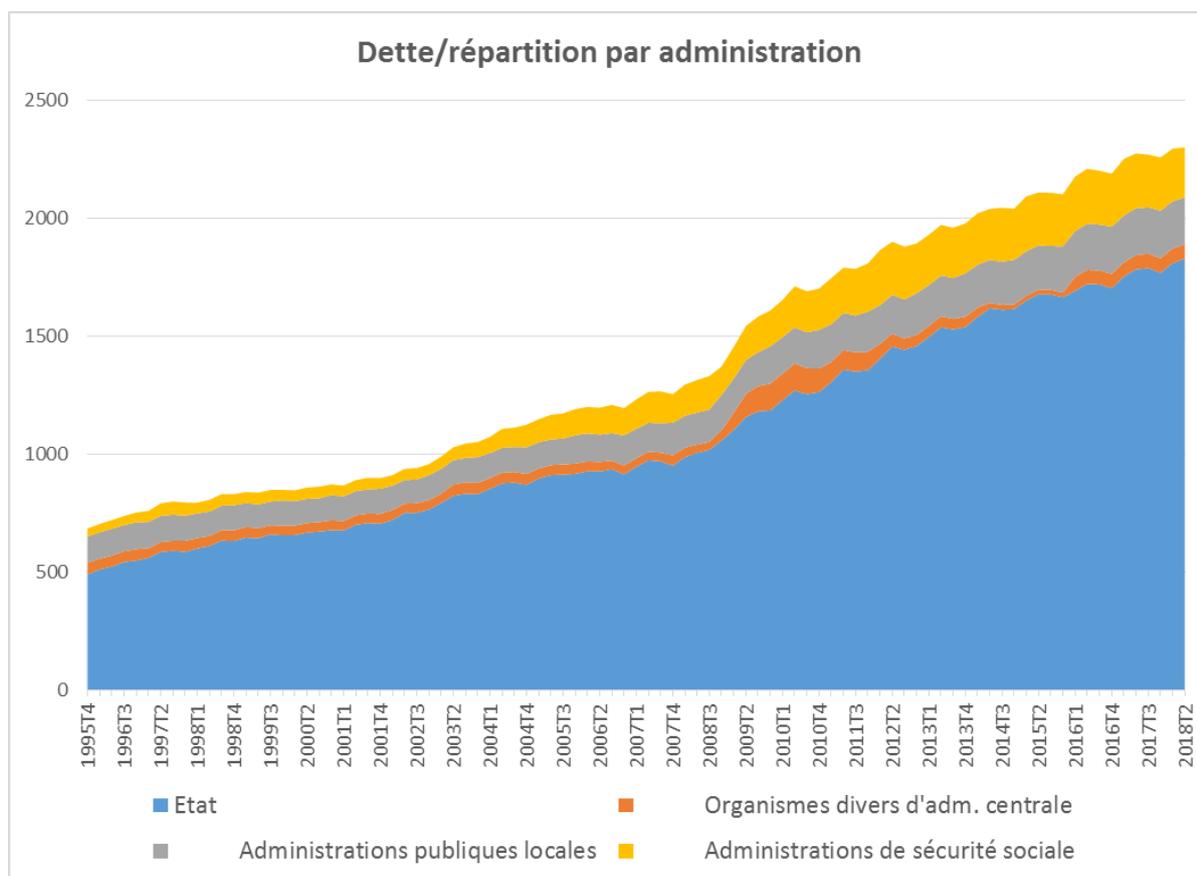
SOURCE : COMPTES NATIONAUX - INSEE, DGFIP, BANQUE DE FRANCE

## Évolution de la dette publique nationale depuis 1995



Source INSEE

## Répartition de la dette des administrations publiques



## CHAPITRE 2 LES IMPACTS SUR LES COMMUNES DES RÉFORMES NATIONALES

Le projet de loi de finances 2019 (PLF 2019) concerne assez peu les collectivités locales. Toutefois, certaines dispositions viennent modifier les modalités de fonctionnement et de financement des collectivités locales.

### **2.1 UN ÉCRÊTEMENT DU MONTANT DE LA DOTATION FORFAITAIRE DE 95,5 MILLIONS D'EUROS REDÉPLOYÉ SUR LES DOTATIONS « CIBLES » DE LA DGF (DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE, DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE).**

L'Etat souhaite développer les péréquations financières verticales, c'est-à-dire entre différentes composantes des mêmes dotations qu'il verse.

Dans les faits, des écrêtements (réductions) sont réalisés sur les dotations forfaitaires (donc les dotations versées de façon automatique suivant des critères communs) et permettent de financer des majorations de dotations « cibles » (c'est-à-dire des dotations versées si les collectivités respectent certains critères –nature du territoire, zones urbaines etc...).

Les 95.5 millions d'écrêtements de la dotation forfaitaire des communes seront donc répartis sur les dotations de solidarité urbaine ou rurale.

La commune de Rosporden ne devrait pas être impactée par cette mesure (encore en discussion) ou ne serait concerné que sur un taux très bas (inférieur à 0.25 % de la dotation forfaitaire perçue par la commune soit 1225 euros).

### **2.2 ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION**

La réforme de la taxe d'habitation consiste en la mise en place d'un dégrèvement de la taxe d'habitation auprès des foyers à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Ce dégrèvement prend la forme du versement par l'Etat du montant payé par les contribuables bénéficiaires du dégrèvement jusqu'alors (base 2017).

100 % des contribuables devraient être dégrévés d'ici 2020 (pour la résidence principale uniquement) contre 80 % des contribuables annoncés initialement (les 20 % de contribuables concernés en plus ne bénéficieront du dégrèvement directement à 100 % qu'en 2020).

Dans les faits le dégrèvement est progressif :

- 30 % EN 2018
- 65 % EN 2019
- 100 % EN 2020

Actuellement le dégrèvement de la taxe d'habitation concerne les foyers fiscaux suivants :

PROFIL DU CONTRIBUABLE	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE POUR BÉNÉFICIAIRE D'UN DÉGRÈVEMENT INTÉGRAL
Personne seule	27000
Couple sans enfant à charge	43000
Couple avec 1 enfant	49000
Couple avec 2 enfants	55000
Couple avec 3 enfants	67000
Famille monoparentale avec 1 enfant	35000
Famille monoparentale avec 2 enfants	43000
Famille monoparentale avec 3 enfants	55000

Afin de limiter les effets de seuil, un dégrèvement partiel sera mis en place pour les contribuables dont les revenus sont supérieurs aux niveaux présentés ci-dessus.

Cette réforme de la taxe d'habitation modifie en profondeur le budget communal puisqu'à terme, c'est la disparition d'une ressource fiscale locale.

Cette suppression devrait aboutir à une réforme fiscale d'ampleur entre collectivités, suite à la remise du rapport RICHARD et BUR en mai 2018.

# PARTIE C BILAN DES PRINCIPALES ORIENTATIONS CONTENUES DANS LE DOB 2018

Le bilan des principales actions contenues dans le DOB 2018 prend en compte la nouvelle procédure budgétaire 2018 (I) et le résultat partiel (puisqu'établi en cours d'exercice budgétaire) des principales actions annoncées (II).

## CHAPITRE 1 PREMIER BILAN DU VOTE ANTICIPÉ DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'année budgétaire 2018 a été marquée par la mise en œuvre du projet de refonte du budget communal autour de deux mesures :

A. L'anticipation du vote du budget en décembre de l'année précédant l'exercice comptable

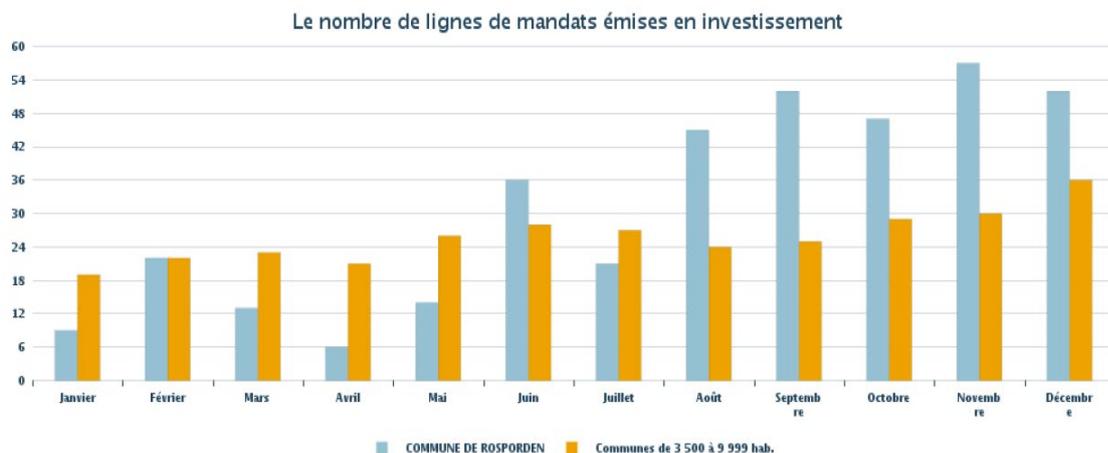
B. La simplification des documents budgétaires par la fusion des différents budgets annexes et régie autonome dans le budget principal

### 1.1 L'ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET EN DÉCEMBRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'EXERCICE COMPTABLE

Le vote anticipé répondait à plusieurs objectifs :

*1.1.a Favoriser la réalisation des investissements en année pleine et non plus sur 8/12<sup>ème</sup> de l'année en établissant un budget applicable dès le 1<sup>er</sup> Janvier.*

Précédemment les votes de la commune intervenaient en mars ou avril de l'année d'exercice et différaient donc d'autant les réalisations de dépenses d'investissement.



Source DGFIP

Le graphique montre la faiblesse du débloqué des dépenses entre janvier et juin. On remarque que la plupart des dépenses est engagée entre août et décembre. Cette caractérisation du calendrier de réalisation des dépenses est propre à Rosporden puisque les communes de même strate ont, elles, un calendrier beaucoup plus linéaire.

L'année 2018 aura vu un débloqué des dépenses (et des engagements de dépenses) d'investissement supérieur à 2017.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'établit en octobre 2018 à 67,61% contre 59,9 % pour l'ensemble de l'année 2017 et 53 % pour 2016. Le décalage du vote du budget en décembre de l'année précédente a donc permis d'améliorer significativement le taux de réalisation (engagements comptables compris).

RÉALISATION DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	OBSERVATIONS
Atteint	

*1.1.b Distinguer en 2 phases calendaires les votes concernant le budget et le vote concernant les comptes administratifs*

Le calendrier budgétaire a permis de distinguer les deux phases différentes que constituent le vote du résultat avec les comptes administratifs et le vote du budget primitif.

RÉALISATION DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	OBSERVATIONS
Partiel	Une année budgétaire très complexe avec intégration, après dissolution, de budgets annexes

Partiel	Une année budgétaire très complexe avec intégration, après dissolution, de budgets annexes
---------	--

Cependant, réalisé en mai, le vote des comptes administratifs a été « perturbé » par la suppression des budgets annexes et des budgets transférés au titre des transferts de compétences « eau et assainissement ».

*1.1.c Retrouver le sens du Budget Primitif en respectant le principe d'annualité budgétaire et proposer un vrai débat à mi-parcours de l'exercice (Mai/Juin) avec un Budget Supplémentaire*

Ce débat à la moitié de l'exercice budgétaire a été l'occasion de :

- Présenter les comptes administratifs de l'année précédente et donc intégrer les résultats avec les réserves énoncées ci-dessus.

- Modifier et adapter le budget voté 6 mois auparavant, notamment par l'inscription de nouveaux investissements
- Affiner les recettes de fonctionnement liées aux dotations et à la fiscalité
- Voter les subventions dans un cadre budgétaire préétabli au moment du budget primitif

RÉALISATION DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	OBSERVATIONS
INTEGRAL	

## 1.2 LA SIMPLIFICATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES PAR LA FUSION DES DEUX DIFFÉRENTS BUDGETS ANNEXES ET DE RÉGIE DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Seconde réforme de la présentation budgétaire, la simplification par la fusion de budgets annexes a été réalisée en intégralité, les résultats ayant été intégrés à l'occasion du vote des comptes administratifs.

RÉALISATION DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	OBSERVATIONS
INTEGRAL	

## CHAPITRE 2 BILAN DES ACTIONS INSCRITES AUX ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Les orientations budgétaires 2018 établissaient plusieurs objectifs :

- Augmentation de la capacité d'autofinancement
- Adaptation de l'organisation des services publics et vigilance quant aux dépenses de fonctionnement
- Maîtrise de la dette par une approche pluriannuelle des investissements
- Priorisation des investissements sur l'entretien et la réhabilitation du patrimoine existant

Ces objectifs s'inscrivaient dans une démarche amorcée en 2017 qui se prolongera jusqu'en 2020 et étaient déclinés par section fonctionnement (A) et investissement (B).

## 2.1 BILAN DE L'EXÉCUTION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 AU SEIN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### 2.1.a Résultats DOB 2018 sur les recettes de fonctionnement

Le DOB 2018 prévoyait de construire la structure des recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 sur la base :

- D'une maîtrise de la fiscalité
- D'une stagnation de la DGF
- Le maintien des autres recettes
- L'intégration des recettes liées aux budgets annexes

#### ■ Maîtrise de la fiscalité

Afin d'élaborer le budget primitif 2018 avec prudence, le produit fiscal avait été estimé, au budget primitif, à 3 410 000 euros (quasi identique à 2017).

Le montant a, conformément aux orientations budgétaires, été ajusté à l'occasion du budget supplémentaire.

	Bases 2018	Taux	Produits 2017	Produit 2018 OB	Produit 2018 BP	Produit 2018 BS
TAXE D'HABITATION	10 667 280	14,06	1 442 134 €	1 499 819,57		1 453 382,00
TAXE FONCIÈRE	8 923 000	20,57	1 835 461 €	1 835 461,10		1 871 047,00
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	272 700	45,24	123 369 €	123 369,48		126 174,00
TOTAL PRODUITS			3 400 964 €	3 458 650,15	3 410 000,00	3 450 603,00

RECETTE	
Supérieure aux prévisions	

Concernant le **taux** de fiscalité, conformément au DOB, ceux-ci sont restés inchangés en 2018.

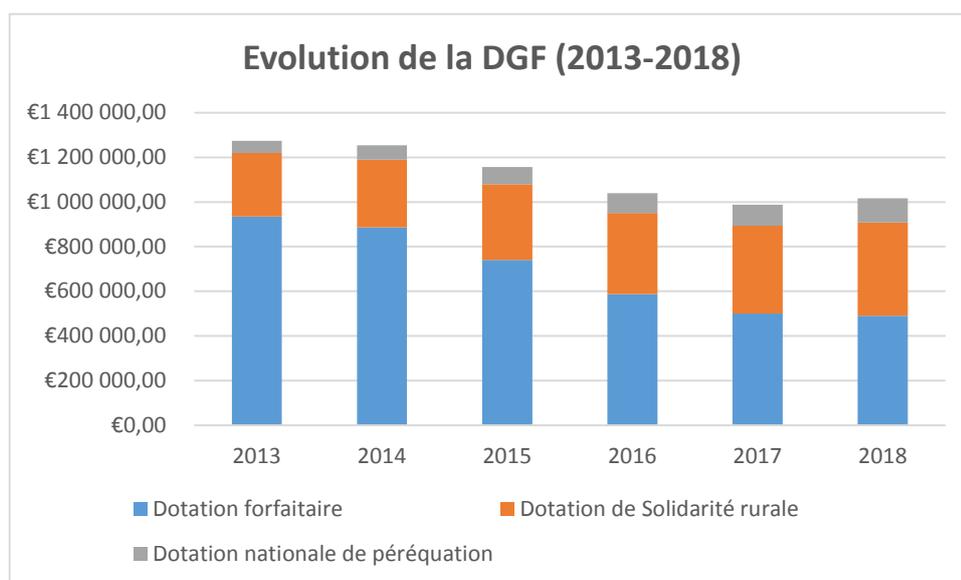
RÉALISATION DE L'OBJECTIF	
INTÉGRALE	

■ **Stagnation de la Dotation Globale de Fonctionnement**

Le DOB avait prévu une stagnation de la DGF. Portée par l'augmentation de la population, la DGF a augmenté. Le réajustement s'est fait à l'occasion du budget supplémentaire.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DOTATION FORFAITAIRE	934 871,00 €	887 017,00 €	740 560,00 €	588 085,00 €	500 263,00 €	489 967,00 €
DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE	285 007,00 €	302 477,00 €	339 128,00 €	362 559,00 €	393 181,00 €	418 054,00 €
DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION	53 778,00 €	64 533,00 €	77 440,00 €	88 277,00 €	94 639,00 €	108 824,00 €

<b>Total</b>	<b>1 273 656,00 €</b>	<b>1 254 027,00 €</b>	<b>1 157 128,00 €</b>	<b>1 038 921,00 €</b>	<b>988 083,00 €</b>	<b>1 016 845,00 €</b>
--------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------	-----------------------



<b>RECETTE</b>	
SUPÉRIEURE AUX PRÉVISIONS	

■ **Le maintien des autres recettes**

Les autres recettes comprennent les recettes perçues au titre de l'exercice des compétences communales (tarifs votés...), les droits de mutation etc...

Le DOB prévoyait notamment :

- a- Un maintien du montant des droits de mutation
- b- La gratuité d'accès aux services de la médiathèque

a) **Un maintien du montant des droits de mutation**

Le montant perçu au titre des droits de mutation est largement supérieur au montant inscrit au BP 2018. Fin octobre, le montant était de 185 176 euros pour 160 000 euros inscrits soit un montant supérieur de 15 %.

<b>RECETTE</b>	
<b>RÉSULTAT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Supérieur aux prévisions	Dépend des fluctuations du marché immobilier  Peut représenter un indicateur de l'attractivité de la commune.

b) La gratuité d'accès aux services de la médiathèque

La commune a, à l'occasion du budget primitif, voté la gratuité d'accès à la médiathèque, conformément à l'engagement dans le DOB 2018.

Durant le courant de l'année, le conseil municipal a adopté des tarifs de pénalités de retard de restitution ou de pertes des ouvrages dans le cadre du vote d'un règlement intérieur.

<b>RECETTE</b>	
<b>RÉSULTAT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
INTEGRAL	Perte de recettes attendues de 6000 euros (DOB 2018) ;  Augmentation importante des abonnés du service (410 abonnés en plus soit 42 % d'augmentation).

■ **L'intégration des recettes liées aux budgets annexes**

La suppression des budgets annexes a donné lieu aux transferts de leurs résultats, soit :

- 92 400,1 euros au titre de l'ancienne régie de la restauration scolaire (fonctionnement et investissement) affectés en totalité aux opérations d'investissement des restaurants scolaires
- 14 420 euros au titre du budget annexe des pompes funèbres, affectés en totalité en section d'investissement)
- 351 510,68 euros au titre du budget annexe de la construction d'un EHPAD (fonctionnement et investissement) affectés en totalité à la section d'investissement.

La section d'investissement du budget a donc été abondée de 458 330,78 euros (vote du BS 2018).

RÉSULTAT DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	OBSERVATIONS
INTÉGRAL	

2.1.b *Résultats DOB 2018 sur les dépenses de fonctionnement*

Les orientations budgétaires mettaient en avant pour les dépenses de fonctionnement 2018 :

- Une part d'incertitude liée à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, concrétisés par la fin des TAP et le redéploiement de moyens sur les services de l'ALSH/garderie ;
- Les dépenses mettaient aussi en avant la singularité d'une année budgétaire 2018 marquée par de nombreux remplacements liés à des départs en retraite ;
- La mise en œuvre d'une réforme du régime indemnitaire ;
- Des questionnements sur l'assurance du personnel ;
- Le renforcement du service jeunesse ;
- La poursuite le dialogue de gestion et l'évaluation des organismes extérieurs chargés de missions d'intérêt général ;

■ **Une part d'incertitude liée à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires concrétisés par la fin des TAP et le redéploiement de moyens sur les services de l'ALSH**

La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a été effective en septembre 2018 et a concerné aussi bien les services TAP, supprimés en juillet 2018 que les services ALSH, entretien des écoles etc...

L'incertitude sur les effets de cette réforme a différé le réajustement budgétaire prévu initialement au budget supplémentaire et ne pourra faire l'objet d'un véritable bilan qu'à l'issue la première année de mise en œuvre de la semaine de 4 jours.

Contrairement à certains présupposés qui envisageaient une organisation des services péri et extra-scolaires calquée sur celle existant avant 2013, c'est bien une refonte totale qui a été mise en place :

- Ajustement des effectifs des garderies en fonction des besoins à l'issue d'une première phase rentrée de septembre-vacances d'automne : cette période d'observation était nécessaire pour évaluer les besoins d'encadrement d'enfants en fonction des enfants fréquentant effectivement les garderies.
- Amélioration significative du ménage des écoles avec une désinfection systématique des locaux et des objets. Ces actions liées à l'hygiène sont nouvelles et n'existaient pas précédemment.
- Mise en place d'activités méridiennes dans le cadre du démarrage de l'école municipale des sports
- Mise en place d'actions dans le cadre d'un nouveau Plan Éducatif Territorial (actions lectures publiques ...)

RÉSULTAT DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	OBSERVATIONS
Partiel	Satisfaction dans les services mis en place Aucune économie attendue en 2018-2019

- **La singularité d'une année budgétaire 2018 marquée par de nombreux remplacements liés à des départs en retraite**

Les projections de départ en retraite avaient anticipé plusieurs « tuilages » afin de garantir la continuité du service public et éviter les désorganisations.

Ces tuilages ont concerné pour 2018 :

- L'accueil et les services administratifs de la mairie-annexe de Kernével (période de 7 mois)
- La direction des services techniques (4 mois)
- Le secrétariat, la comptabilité des services techniques (2 mois)
- Des postes opérationnels aux services techniques (en tout 12 mois)

L'anticipation de ces départs a permis, sans conteste, d'éviter une désorganisation et une rupture de fonctionnement des services.

RÉSULTAT DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	OBSERVATIONS
INTÉGRAL	Aucune désorganisation en 2018 Continuité du service public

- **La mise en œuvre d'une réforme du régime indemnitaire**

Ce projet a été différé en 2019.

RÉSULTAT DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	OBSERVATIONS
NON RÉALISÉ	

- **Des questionnements sur l'assurance du personnel**

En 2017, le Conseil municipal avait souhaité participer à la consultation réalisée par le Centre de Gestion du Finistère afin de connaître les offres d'assurances statutaires pouvant être proposées. Cette décision faisait suite à une réévaluation importante du forfait de l'assureur de la commune. Cette augmentation du forfait s'était, en outre, accompagnée d'une diminution des modalités de remboursement avec une augmentation du forfait jours pris en compte (passage de 7 jours à 15 jours pour les remboursements des maladies ordinaires notamment).

En 2018, le Conseil municipal a décidé de conclure un contrat avec l'assureur retenu par le CDG 29 (SOFAXIS). Ce nouveau contrat garantit un niveau de prestation pour 3 ans.

RÉSULTAT DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	RÉSULTAT
PARTIEL	Double contrat en 2018 (Grass SAVOYE sur 3 mois) Augmentation légère du montant de l'assurance non prévue aux OB 2018

- **Le renforcement du service jeunesse**

Dans le cadre d'un service créé en 2015 (le service existait précédemment sous forme associative), les OB 2018 prévoyaient un renforcement du service en fonction du succès qu'il

rencontrait auprès des jeunes du territoire. 2 ETP et 2 contractuels supplémentaires saisonniers avaient été prévus.

La montée en puissance du service a été confirmée avec, de plus, l'intégration dans un réseau communautaire pour certaines actions (prévention santé notamment).

RÉSULTAT DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	RÉSULTAT
INTÉGRAL	Fréquentation en augmentation Aucun problème relevé en 2018 par les services de la DDCS

■ **La poursuite du dialogue de gestion et l'évaluation des organismes extérieurs chargés de missions d'intérêt général**

La gestion du centre social a été modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite au souhait de la CAF de ne plus assurer la gestion en régie. Cette décision a entraîné un travail en lien avec l'association afin de garantir le financement de l'association dans une perspective pluriannuelle.

RÉSULTAT DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	RÉSULTAT
EN COURS	

Les OB 2018 prévoyaient d'inviter les représentants du Syndicat de Voirie et du Syndicat de Soins à présenter leurs structures aux élus municipaux.

Ce projet est reporté à 2019.

RÉSULTAT DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	RÉSULTAT
REPORTÉ	

## 2.2 BILAN DE L'EXÉCUTION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

### 2.2.a Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent des résultats antérieurs du budget (résultat) et d'éléments extérieurs (subventions, emprunts...).

Les orientations budgétaires 2018 avaient mis l'accent sur l'amélioration significative du financement issu de l'autofinancement (1), tout en souhaitant une maîtrise de l'emprunt (2).

1. Une amélioration significative de l'autofinancement
2. Un recours à l'emprunt nul en 2018

#### ■ Une amélioration significative de l'autofinancement

Les orientations budgétaires avaient mis l'accent sur la dégradation de l'autofinancement caractérisée par :

- Des déficits récurrents en section d'investissement
- Des transferts de la section de fonctionnement en forte diminution

**La section d'investissement** a connu de nombreux déficits ayant entraîné des « **besoins de financement** » importants lors des préparations budgétaires.

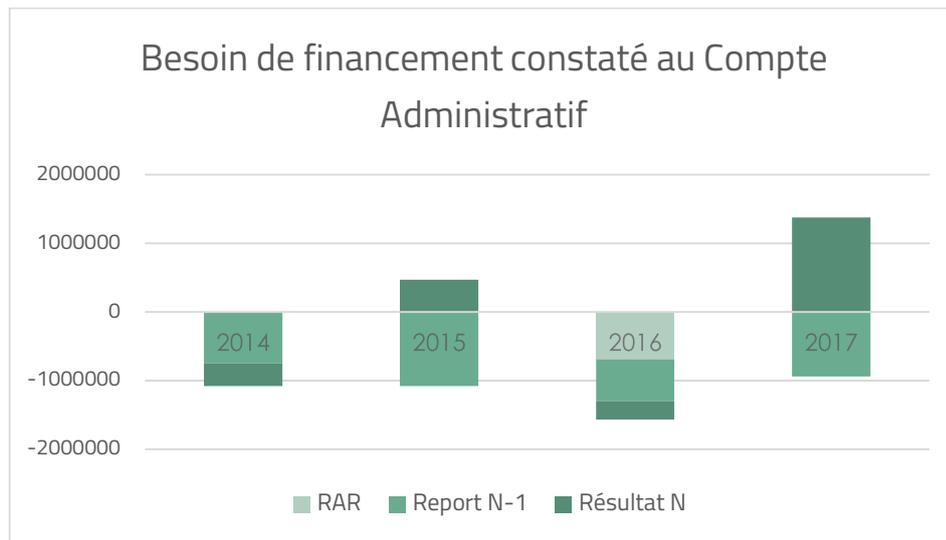
Le besoin de financement correspond au montant nécessaire pour équilibrer les dépenses d'investissement.

Ce besoin de financement de la section d'investissement concerne l'année budgétaire écoulée (n-1). Il s'agit de définir précisément le solde de l'année antérieure. Le besoin de financement prend en compte évidemment, le résultat d'exercice N-1 mais aussi les restes à réaliser (dépenses et recettes).

**Besoin de financement avec décomposition des reports (AVEC rar 1, résultat n-1, résultat n)**

---

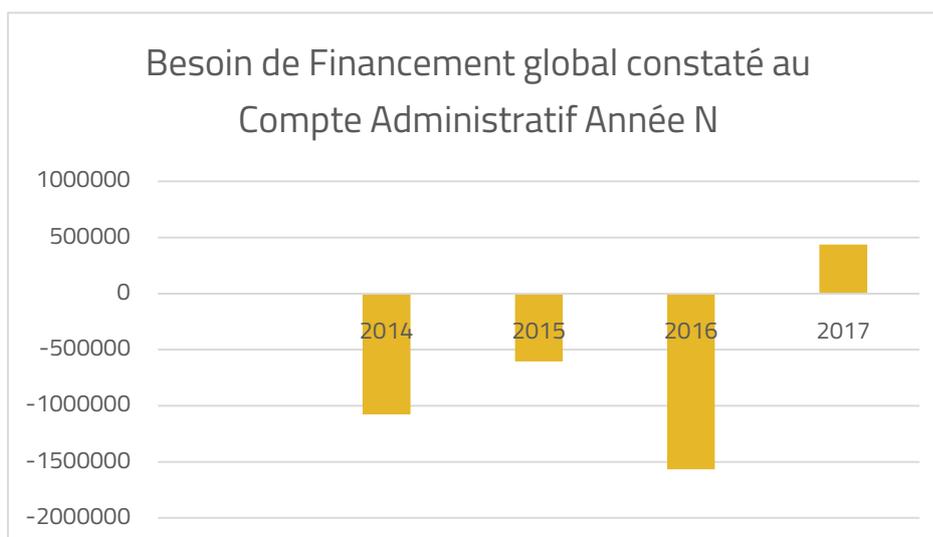
<sup>1</sup> CF. le rapport d'analyse financière 2014-2018 présentée en Juin 2018



Pour la première fois depuis 4 ans, le résultat du compte administratif 2017 présenté en mai 2018, faisait apparaître un besoin de financement couvert par le résultat de l'exercice.

RÉSULTAT DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	OBSERVATIONS
Atteint	Le résultat positif de l'exercice 2017 s'explique partiellement par des dépenses d'équipements non réalisées mais déjà financées (emprunt) La tendance devra être confirmée

#### Besoin de financement global



Détails du besoin de financement :

BESOIN DE FINANCEMENT CONSTATÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE N											
ANNÉE DU CA	RESTE À RÉALISER ANNÉE N REPORTÉ SUR BUDGET ANNÉE N+1			RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT N-1 REPORTÉ SUR BUDGET ANNÉE N			RÉSULTAT N SECTION INVESTISSEMENT			RÉSULTAT CUMULÉ N-1 +N	BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL CONSTATÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE N
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	DÉFICIT	EXCÉDENT	SOLDE	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE		
2014	0,00 €	0,00 €	0,00 €	747 953,48 €		-747 953,48 €	2 701 666,79 €	2 372 759,15 €	-328 907,64 €	-1 076 861,12 €	-1 076 861,12 €
2015	1 515 992,00 €	1 515 992,00 €	0,00 €	1 076 861,12 €		-1 076 861,12 €	2 006 906,40 €	2 479 430,13 €	472 523,73 €	-604 337,39 €	-604 337,39 €
2016	690 877,31 €		-690 877,31 €	604 337,39 €		-604 337,39 €	2 013 215,95 €	1 742 636,52 €	-270 579,43 €	-874 916,82 €	-1 565 794,13 €
2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	937 474,87 €		-937 474,87 €	1 860 641,36 €	3 235 836,07 €	1 375 194,71 €	437 719,84 €	437 719,84 €
2018			0,00 €			0,00 €				0,00 €	0,00 €

Report de la section de fonctionnement :

Le résultat de la section de fonctionnement est le solde comptable entre les dépenses et les recettes de l'exercice budgétaire précédent, augmenté du report de l'année antérieure.

<b>SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ANNÉE N SERVANT À COUVRIR LE BESOIN DE FINANCEMENT CONSTATÉ AUX COMPTES ADMINISTRATIFS ANNÉE N</b>							
ANNÉE DU CA	RÉSULTAT REPORTÉ SECTION DE FONCTIONNEMENT ANNÉE N-1			RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ANNÉE N			TOTAL N+N-1 SOLDE
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
2014	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 490 051,17 €	7 587 489,36 €	1 097 438,19 €	1 097 438,19 €
2015	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 611 415,47 €	7 479 551,36 €	868 135,89 €	868 135,89 €
2016		263 798,00 €	263 798,00 €	6 753 546,55 €	7 438 572,88 €	685 026,33 €	948 824,33 €
2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 456 682,68 €	7 247 127,83 €	790 445,15 €	790 445,15 €
2018			0,00 €			0,00 €	0,00 €

Le résultat de fonctionnement s'est dégradé passant de 1 097 438,19 euros en 2014 à 685 026.33 euros en 2016.

En 2017, le résultat remonte de plus de 100 000 euros à 790 445,15 euros permettant d'assurer le financement des dépenses d'investissement et le besoin de financement.

Conformément aux OB 2018, le budget primitif 2018 a été élaboré en inscrivant une somme de 630 564 euros « virement anticipé à la section d'investissement » (contre 563 100 euros en 2017). La somme a été relevée à 662 513 euros au budget supplémentaire.

<b>RÉSULTAT DE L'OBJECTIF</b>	
<b>RÉSULTAT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
ATTEINT	

■ **Un recours à l'emprunt nul en 2018**

Les orientations budgétaires mettaient l'accent sur la nécessité de contenir l'emprunt.

Aucun emprunt ne sera réalisé cette année.

Cette non-réalisation résulte du report de certaines dépenses d'équipement.

**Encours de la dette suivant les documents budgétaires :**

EN MILLIERS D'EUROS	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (PRÉVISION)
EN COURS AU 31/12	6 043	5 391	5 324	5 116	6 409	6370
EN K€						

*NB : l'encours de la dette 2018 prend en compte le capital restant dû au titre des emprunts communs qui concernent l'eau et l'assainissement mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un transfert.*

RÉSULTAT DE L'OBJECTIF	
RÉSULTAT	OBSERVATIONS
ATTEINT	A relativiser avec le futur besoin d'emprunt pour les dépenses d'équipements reportées en 2019

**Annuité de la dette**

EN MILLIERS D'EUROS	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (PRÉVISION)
CAPITAL	592	652	537	509	468	529
+ INTÉRÊTS	210	197	149	163	151	163
ANNUITÉ DE LA DETTE	801	849	686	647	619	692

*NB : l'annuité de la dette comprend, outre les emprunts du budget général avant 2018, les emprunts transférés par le budget de l'EHPAD.*

### 2.2.b Dépenses d'investissement

L'année 2018 a vu la concrétisation des dépenses d'équipement prévues au PPI 2018, notamment :

OPÉRATIONS	RÉALISATION 2018	DATE TRAVAUX	OBJECTIF
RÉNOVATION SALLE OMNISPORTS	MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	DÉMARRAGE TRAVAUX FIN 2018	ATTEINT
ÉCOLE PARK AN BREAC'H	MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	DÉMARRAGE TRAVAUX FIN 2018	ATTEINT
ÉCOLE DES ÉTANGS	MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE	DÉMARRAGE TRAVAUX 2019	ATTEINT
VOIRIE ROUTE DE QUIMPER	MARCHÉ DE TRAVAUX	DÉMARRAGE DÉBUT 2019	PARTIEL
VESTIAIRE	FINALISATION DCE	DÉMARRAGE EN 2019	PARTIEL
APPEL À PROJET CENTRE-VILLE	ATELIERS PARTICIPATIFS RÉALISÉS LANCEMENT AMO		ATTEINT
RÉNOVATION EHPAD	ATTENTE DE LANCEMENT DE L'AMO		NON ATTEINT

# PARTIE D ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Les orientations budgétaires 2019 sont présentées en tenant compte, d'une part, des éléments exigés par la réglementation et rappelés en introduction du présent document et, d'autre part, des éléments traditionnels d'objectifs politiques, spécifiques à la commune de Rosporden.

## CHAPITRE 1 ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

### 1.1 ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DES DÉPENSES ET DES RECETTES

#### 1.1.a *En fonctionnement*

Dans un contexte contraignant du point de vue financier, le budget 2019 comprendra une section de fonctionnement à peu près équivalente au BP + BS 2018 soit 7 733 000 euros (le montant pourra être diminué éventuellement si transfert de compétences « contingent incendie » de 165 000 euros).

#### 1.1.b *En investissement*

La section d'investissement du budget augmentera par rapport à 2018 du fait du démarrage de travaux programmés en 2018 mais reportés (cf. infra).

En 2018, le budget (BP + BS) était équilibré à 5 757 576,96 euros. Le budget primitif 2019 devrait s'établir sur les mêmes montants suivant les engagements de dépenses enregistrés au moment du vote du Budget.

### 1.2 HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET (CONCOURS FINANCIERS, DE FISCALITÉ, DE TARIFICATION, DE SUBVENTIONS)

Le budget primitif 2019 sera construit avec les prévisions suivantes :

- Stagnation des taux et évolution des bases de 0.2 %.
- Stagnation de la DGF (en produit global)
- Stagnation du produit issu de la tarification par rapport à 2018
- Subventions de fonctionnement stables

### 1.3 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RELATIVES AUX RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA COMMUNE ET CCA (SEA / TRANSFERT CONTINGENT INCENDIE/ FONDS DE CONCOURS /OPÉRATIONS SUR ROSPORDEN / CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX)

En 2019, l'attribution de compensation devrait diminuer du montant de la participation versée jusqu'en 2018 par la commune au service d'incendie et de secours (SDIS), soit 165 155 euros, diminuant d'autant le montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

En fonctionnement : le montant de l'attribution de compensation devrait s'établir à 1 518 411 euros (déduction faite de la charge liée au transfert de la compétence « participation au SDIS »).

En investissement : le montant des fonds de concours attendu sera stable à 163 609 euros / an.

#### 1.4 ENGAGEMENTS PLURIANNUELS (PPI)

Les engagements pluriannuels sont repris dans le PPI 2019-2022 présenté en annexe.

#### 1.5 DETTE

EN MILLIERS D'EUROS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>EN COURS AU 31/12 EN K€</b>	6 043	5 391	5 324	5 116	6 409	6 370	8 370

L'évolution de l'encours de la dette dépend du montant des investissements réalisés. L'approche pluriannuelle des investissements (cf. PPI) imposera un recours à l'emprunt global de plus de 3 M d'€ sur la période 2018-2022.

La gestion des emprunts donnera lieu à une modification conséquente par rapport à la pratique.

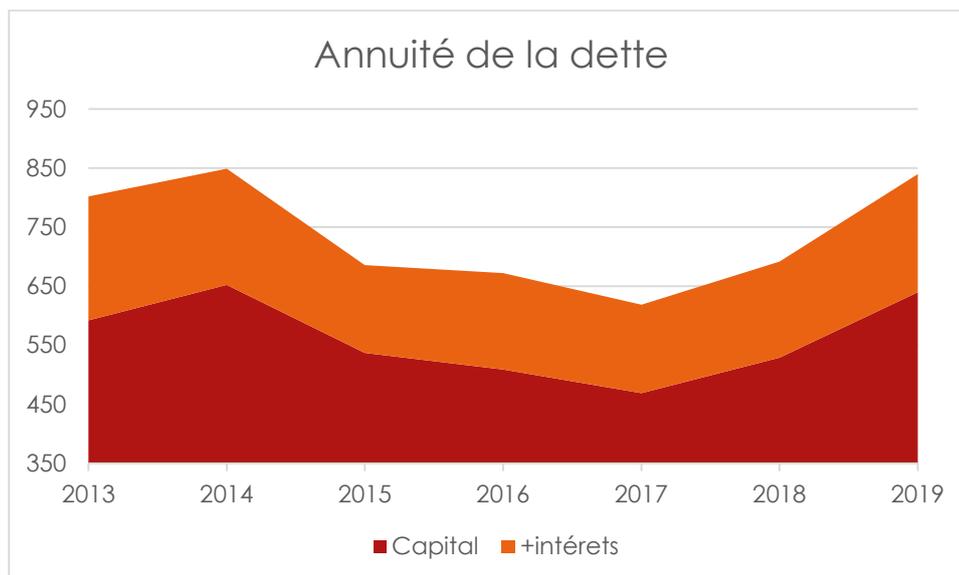
Le fléchage des emprunts sur les investissements concernés donnera une meilleure lisibilité sur le rapport durée de remboursement/durée d'amortissement ou de vie de l'équipement.

Le recours à l'emprunt pourrait donc concerner des emprunts de plus de 20 ans.

#### ANNUITÉ DE LA DETTE

EN MILLIERS D'EUROS	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (PRÉVISION)	2019
CAPITAL	592	652	537	509	469	529	640
+INTÉRÊTS	210	197	149	163	150	163	200
ANNUITÉ DE LA DETTE	801	849	686	647	619	692	840

*NB : L'augmentation en 2018 intègre les emprunts EHPAD auparavant sur le budget annexe (101 000 euros en capital d'emprunt et 13 393 euros en intérêt)*



## 1.6 PERSONNEL

### 1.6.a La structure des effectifs (tableau des effectifs)

Cf. Tableaux des effectifs.

### 1.6.b Les dépenses de personnel

#### a) Les traitements indiciaires

Le traitement indiciaire reprend la partie obligatoire du salaire des agents publics. Il est calculé sur la base d'un indice (dépendant du grade et de l'ancienneté de l'agent) multiplié par une valeur appelé « point d'indice ».

Le traitement indiciaire étant obligatoire, la collectivité ne peut faire évoluer le montant de traitement indiciaire.

Le traitement indiciaire est repris dans l'article 64 111 du Budget. Il ne devrait pas évoluer par rapport au BP 2018, les diminutions de dépenses de personnel comprendront surtout les contractuels.

#### b) Les régimes indemnitaires

Le régime indemnitaire correspond à la rémunération facultative de l'agent. Les indemnités et primes sont nombreuses et dépendent de la filière de l'agent (animation, administration, technique ...) et de son grade.

Étant facultatives, les indemnités et primes font l'objet de délibération de principe (comprenant notamment les intervalles de montants indemnitaires pouvant être versés) par l'assemblée délibérante. Le montant individuel est, lui, décidé uniquement par le Maire à partir des éléments figurant dans la délibération de principe.

Le projet budgétaire comprendra une stabilisation du montant global du versement indemnitaire.

#### c) Les nouvelles bonifications indiciaires

La Nouvelle Bonification Indiciaire ou NBI constitue un régime indemnitaire OBLIGATOIREMENT versé si l'agent bénéficiaire réunit les conditions (responsabilités, technicité, pénibilité ...).

Le montant global de NBI ne devrait pas connaître de modifications importantes en 2019 et se stabiliser autour de 35 000 euros au total (article 64 112).

*d) Les heures supplémentaires rémunérées*

Les heures supplémentaires continueront d'être rémunérées à titre exceptionnel, la règle de la collectivité étant la récupération des heures réalisées (avec certification du supérieur hiérarchique).

*e) Les avantages en nature ;*

Les avantages en nature reprennent les montants versés pour l'alimentation, l'habillement etc...

Les avantages en nature de la collectivité ne connaîtront pas de modification en 2019.

*f) Autres avantages*

La collectivité contractualisera un contrat groupe de prévoyance pour les agents comprenant une participation de l'employeur (la participation se situera entre 1 et 5 euros, les structures de la collectivité, commune, EHPAD, CCAS verseront la même participation aux agents au titre de cette prévoyance).

*1.6.c La durée effective du travail dans la commune*

Les agents de la commune de Rosporden travaillent sur un régime moyen de 1561 heures par an.

La réglementation faisant état de 1607 heures par an, la collectivité devra être attentive aux prochaines évolutions législatives sur ce point.

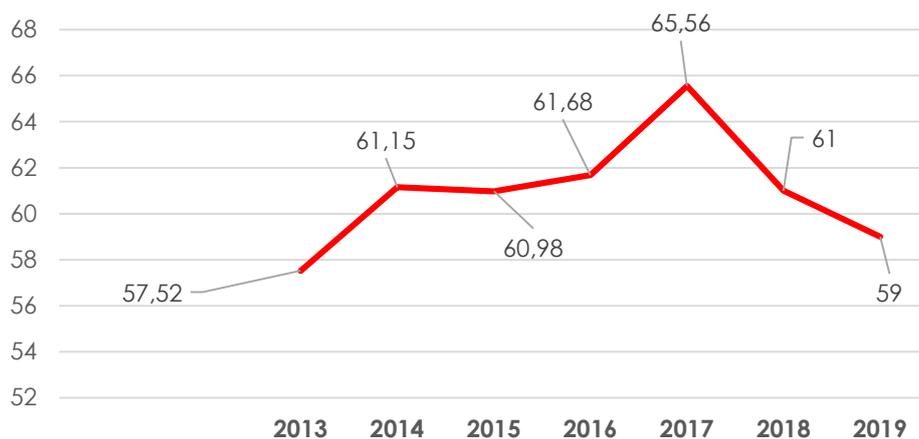
*1.6.d Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

La collectivité a connu plusieurs années difficiles concernant la gestion du personnel. De nombreux départs en retraite ont nécessité une révision en profondeur de l'organisation des services (service comptabilité/finances et service RH cf. OB 2017) ou un « tuilage » entre les futurs retraités et leurs remplaçants afin de garantir la continuité du service public (cf. OB 2018).

Par ailleurs, les modifications intervenues dans la gestion des temps périscolaires (TAP puis passage à la semaine de 4 jours) ont occasionné des bouleversements dans les emplois du temps d'une grande partie des effectifs.

Ces difficultés ont donné lieu à des augmentations de dépenses de personnel, caractérisées par une augmentation de la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement :

### Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement



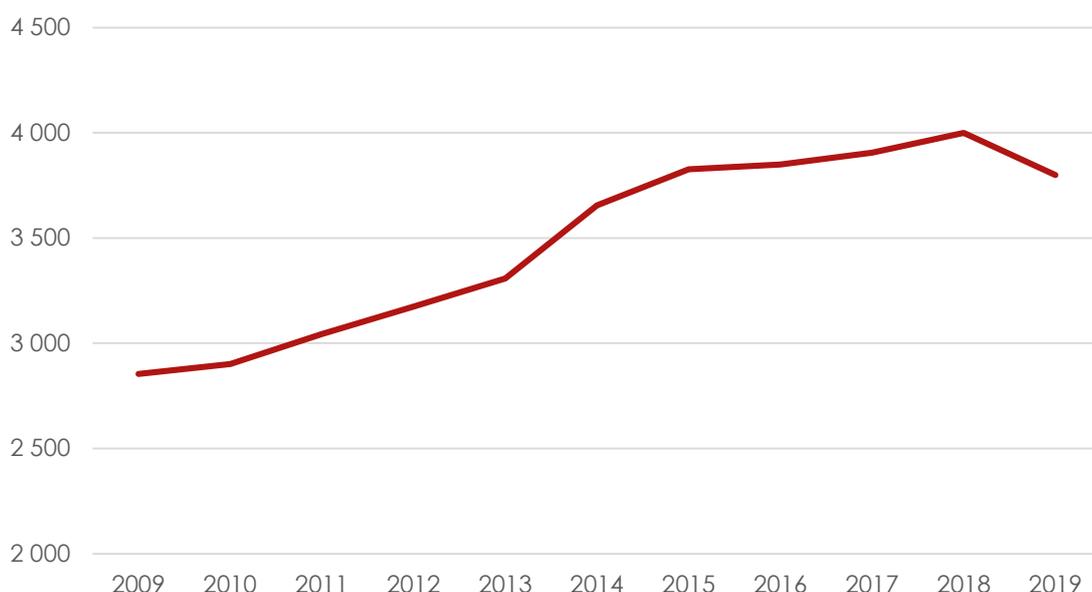
Ce projet de diminution de la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement sera uniquement appuyé par une baisse en valeur des dépenses de personnel, les dépenses réelles devant, elles-aussi, diminuer.

Cette baisse s'explique notamment par la fin des doublons induits par les « tuilages » liés aux départs en retraite.

La diminution prévue est de – 200 000 euros sur le chapitre 012.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DÉPENSES DE PERSONNEL EN K €	2 855	2 902	3 044	3 174	3 308	3 655	3 826	3 850	3 905	3 999	3 800

### Dépenses personnel en K €



## 1.7 L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT, EXPRIMÉES EN VALEUR, EN COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget 2019 intègrera une diminution en valeur des dépenses réelles de fonctionnement.

Si le transfert de la compétence « contingent incendie » emporte une diminution automatique des dépenses réelles de 165 155 euros, la collectivité poursuivra ses efforts pour augmenter la part de l'autofinancement (023).

# CHAPITRE 2 ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES À LA COMMUNE

## 2.1 UNE MODIFICATION DE LA GESTION DES POLITIQUES CULTURELLES

L'exercice des politiques culturelles de la commune de Rosporden fait l'objet d'une dissémination et fait intervenir différents acteurs : associatifs pour la gestion des activités du centre culturel (programmation et enseignements artistiques menées par l'Étincelle), interservices pour l'évènementiel, en régie pour le service de la lecture publique.

Cette multiplication des acteurs réduit la cohérence globale d'une véritable politique culturelle communale. De plus, elle présente, pour la gestion de la programmation et les enseignements de l'Étincelle, des risques juridiques avec un personnel mis à disposition depuis des années sans fondement juridique qui l'autorise.

L'année 2019 verra donc la mise en œuvre d'un projet global de mise en cohérence, de rationalisation et de développement de la politique culturelle de Rosporden en agissant sur trois leviers à la fois :

1. Municipalisation des activités culturelles de l'Étincelle
2. Développement de la lecture publique par une ouverture dominicale et de nouvelles animations s'inscrivant dans des manifestations culturelles nationales comme le Printemps des poètes
3. Création et identification d'un véritable service culturel de la commune de Rosporden reprenant la programmation du centre culturel, le service de la lecture publique, les enseignements musicaux, l'évènementiel.

### 2.1.a *Municipalisation des activités culturelles de l'Étincelle*

Le fonctionnement actuel du centre culturel présente de nombreuses irrégularités juridiques (absence de convention concernant les subventions supérieures à 23 000 euros, mise à disposition de personnel municipal depuis plusieurs années excédent la durée autorisée hors cadre d'une délégation de service public, risque de gestion de fait pour les dirigeants de l'association, risque de requalification des missions de l'Étincelle en marché public ...)

Par ailleurs, la gestion actuelle de la programmation du centre culturel et de l'enseignement artistique implique peu la collectivité et présente des difficultés de positionnement des agents communaux mis à disposition partiellement de l'association.

L'existence d'une association présente toutefois une richesse pour le fonctionnement des politiques culturelles puisqu'elle comprend des bénévoles et offre un regard extérieur à l'institution municipale pour la mise en place d'une politique qui se définit avant tout par l'ouverture.

La modification des modalités de gestion se caractérisera donc par une municipalisation des actions rentrant dans le champ de compétence des politiques culturelles communales, en conservant un partenariat avec l'association positionnée comme la représentante des usagers du centre culturel et des bénévoles.

Le projet consistera donc à créer les **conditions d'une co-construction des politiques culturelles** entre la commune et l'association l'Étincelle (création d'une instance *ad hoc* des élus et des représentants de l'association, proposition d'une reconnaissance du rôle et de la place des bénévoles par une « charte des bénévoles »...)

Le transfert de gestion s'efforcera d'être le plus neutre possible pour les intervenants et les usagers quant à la qualité du service rendu et du projet culturel porté jusqu'à présent par l'Étincelle.

A noter que la municipalisation du service entraînera une augmentation des dépenses de fonctionnement en charge de personnel avec l'intégration des enseignants artistiques actuellement rémunérés directement par l'association mais se traduira concomitamment par une baisse du volume de subventions allouées à l'association.

#### 2.1.b Développement de la lecture publique par une ouverture dominicale et de nouvelles animations s'inscrivant dans des manifestations culturelles nationales comme le printemps des poètes

La commune de Rosporden mettra en œuvre en 2019, une expérimentation d'ouverture de la médiathèque le dimanche matin. L'extension de l'ouverture des médiathèques figurait parmi les 19 préconisations du rapport d'Erik Orsenna et de Noël Corbin pour le développement de la lecture publique (« Voyages au pays des bibliothèques », février 2018).

Le rapport relevait que « *quels que soient les usages des bibliothèques, il faut que leurs horaires d'ouverture concordent avec les temps réels de la cité* ». Il préconisait pour cela une extension des horaires d'ouverture en cohérence avec les rythmes de vie d'une population pour un bassin donné.

Il ajoutait qu'il « *convient de rechercher un compromis entre les trois éléments d'un triptyque : réponse aux attentes des usagers, respect des conditions de travail des personnels et qualité de fonctionnement du service (qui nécessite par exemple de prendre en compte des besoins de coordination interne)* ». »

Fort de ce constat, la municipalité a souhaité dès 2019 expérimenter l'ouverture dominicale en partant du postulat que pour les actifs et les familles le dimanche est un temps de loisir privilégié pour lequel l'offre culturelle publique est rare sur notre territoire.

En outre, le rapport rappelait également que « *la politique culturelle ne peut aujourd'hui se penser, se construire sans porosité avec toutes les politiques au service des usagers* ». La création d'un service culturel unifié devra permettre de multiplier les actions collectives destinées à développer la culture dans la commune. Le projet autour du « Printemps des Poètes » s'inscrit notamment dans cette dynamique (scolaires, périscolaires, etc.).

A terme, la ville se projette dans une candidature au label « Ville en poésie », non pas tant comme une finalité mais comme un moyen destiné à porter l'art et la poésie hors les murs au bénéfice des habitants de toute génération.

2.1.c *Création et identification d'un véritable service culturel de la commune de Rosporden reprenant la programmation du centre culturel, le service de la lecture publique, les enseignements musicaux, l'évènementiel.*

La mise en cohérence et la coordination de l'action culturelle entre service public et partenaires associatifs seront recherchés pour une plus-value des actions. Ceci permettrait de mieux faire connaître les activités proposées et les projets menés, notamment dans l'évènementiel (OUKIKOI, FEERIZ...), voire d'en développer de nouveaux autour du patrimoine par exemple.

Les modifications de gestion des services culturels entraîneront une refonte de l'organisation interne des services.

## **2.2 UN RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT MUNICIPAL SUR LES PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA SÉCURITÉ CIVILE ET À LA PRÉVENTION**

2.2.a *l'actualisation du plan communal de sauvegarde et l'élaboration d'un DICRIM*

La commune de Rosporden est concernée actuellement par l'élaboration d'un document du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI). Au-delà du document et des impacts urbanistiques, le PPRI imposera la formalisation de mesures de protection et d'information de la population qui doivent figurer dans le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

D'autres documents imposent à la collectivité un suivi en matière de sécurité des populations tel que le Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'entreprise Mac Bride (PPRT).

La prise en compte de l'ensemble de ces documents doit aboutir à une meilleure information du citoyen par le biais de DICRIM. Il contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens au titre du **droit à l'information**. Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le représentant de l'État dans le département, le Préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- **La connaissance des risques** naturels et technologiques dans la commune,
- **Les mesures prises par la commune**, avec des exemples de réalisation,
- **Les mesures de sauvegarde** à respecter en cas de danger ou d'alerte,
- **Le plan d'affichage de ces consignes**,

Parallèlement au DICRIM, le plan communal de sauvegarde (PCS) devra également être actualisé pour tenir compte du PPRI. Le PCS est un outil opérationnel dont le but est de gérer la mobilisation et la coordination des ressources humaines et matérielles de la commune en situation d'urgence pour protéger la population, le post-urgence et le retour à la normale.

Afin de permettre l'élaboration des outils, le budget 2019 comprendra la rémunération d'un stagiaire (et une prolongation de mission le cas échéant).

2.2.b *une réflexion sur le besoin de renforcement de la police municipale*

La commune de Rosporden ne connaît pas d'augmentation de population significative durant la période estivale. Néanmoins, l'été est la période propice à l'augmentation des actes d'incivilité.

Une réflexion sera engagée dès le début de l'année 2019 pour envisager le renforcement en personnel de la police municipale durant l'été.

## 2.3 EXPÉRIMENTATION D'UNE DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ PAR LES SERVICES PUBLICS

L'agence départementale « Finistère 360° » (établissement public départemental ayant fusionné Finistère Tourisme et Nautisme en Finistère) porte la marque de territoire « Tout commence en Finistère » destinée à promouvoir le département et ses acteurs à travers un réseau « d'ambassadeurs ».

La commune a souhaité adhérer à la marque pour en faire bénéficier le camping des 3 étangs (adhésion gratuite). Comme seule commune adhérente, Finistère 360° a proposé à Rosporden d'initier une démarche à titre expérimental d'attractivité par les services publics. Il s'agit d'assurer la promotion du territoire par la mise en valeur des services publics locaux proposés à la population et de valoriser ainsi la qualité de vie dont peuvent bénéficier les usagers.

Cet accompagnement est proposé gracieusement par Finistère 360°.

## 2.4 RATIONALISATION DES PROCÉDURES INTERNES

### 2.4.a Mettre en place des procédures de rationalisation et d'optimisation de la commande publiques

La commune de Rosporden ne dispose pas de documents ni de procédures formalisant des règles internes de la commande publique. Bien que la plupart des marchés conclus sont en deçà des seuils de publicité et de procédures formalisées prévus par les textes législatifs, il apparaît utile de sécuriser les services dans leurs pratiques d'achat et d'optimiser l'usage de l'argent public.

A cette fin, une procédure de la commande publique sera élaborée à la suite d'un audit sous la forme d'un guide interne de la commande.

### 2.4.b Poursuite de la démarche d'évaluation interne des politiques publiques municipales

La démarche de rapport d'activités initiée par l'élaboration de celui du CCAS en 2018 s'étendra à d'autres services. La suppression de la régie autonome des restaurants scolaires, notamment, donnera lieu en contrepartie à un rapport d'activités du service (portant sur l'exercice écoulé).

A terme, l'objectif est d'arriver à présenter aux élus un rapport d'activité général du fonctionnement de la collectivité dans une démarche d'auto-évaluation et de valorisation du travail des services.

Ces rapports d'activités donneront lieu à une réflexion sur la mise en place d'outils d'évaluation.

## 2.5 OPTIMISATION DE LA GESTION PATRIMONIALE

La commune de Rosporden détient un patrimoine public et privé important qui ne donne pas lieu, actuellement, au moindre inventaire ni au moindre outil de gestion (bâtiments accueillant les services, appartements, maisons d'habitation).

La question patrimoniale donnera lieu à un audit des bâtiments appartenant à la commune, à leur état ainsi qu'à leur affectation. Une gestion dynamique du patrimoine devra être élaborée en intégrant les besoins de rénovation, de modification d'affectation ou de cession. Les bâtiments non affectés à un service public devront faire l'objet d'un programme de cession notamment afin d'alléger les charges de fonctionnement et permettre de dégager des ressources.

## 2.6 EMBELLISSEMENT PAYSAGER-POURSUITE DES PROJETS ET DE LA GESTION AU QUOTIDIEN

Les actions entreprises en 2018 relatives à l'amélioration du cadre de vie se poursuivront en 2019

### *2.6.a Poursuivre la démarche moyen/long terme via les appels à projets de redynamisation*

Notamment, la réponse à l'appel à projet de redynamisation des centres-villes dont Rosporden a été lauréat en 2017 et qui a permis d'amorcer une participation des habitants afin de redéfinir les contours du centre-ville et des futurs aménagements et circulations.

Cette démarche sera prolongée en 2019 avec le dépôt d'un dossier de candidature au nouvel appel à projet État-Région dans sa phase opérationnelle pour le centre-bourg de Kernével, et notamment du réaménagement du bourg.

### *2.6.b Améliorer le cadre de vie au quotidien*

Ces appels à projets permettent de définir des démarches sur le moyen/long terme cohérentes et nécessitant des investissements importants. Toutefois, la commune œuvre aussi dans une amélioration au quotidien du cadre de vie par le fleurissement et l'embellissement. Ce souci d'amélioration s'est concrétisé en 2018 par une redéfinition totale de l'espace de la Place de la Mairie, avec de nouveaux fleurissements, un nouveau mobilier urbain. Ce travail de fleurissement et de renouvellement du mobilier urbain se poursuivra en 2019 sur d'autres espaces publics (réaménagement de certains espaces verts, insertion dans une démarche de développement durable...)

Cette démarche prévoit une enveloppe de plus de 80 000 euros de crédits affectés à l'amélioration du fleurissement, du mobilier urbain et divers aménagements.